

Editorial

Le mois de juin correspond à la période du baccalauréat. Il débute par les épreuves de philosophie. Les lycéens inscrits en série S ont pu disserter sur le sujet suivant : *"travailler moins, est-ce vivre mieux ?"*, une formulation certes propice au débat d'idées en pleine crise sociale autour de la loi travail...

L'exploitation épidémiologique du contenu de l'ensemble des copies serait sans doute riche d'enseignements sur la perception qu'a la jeunesse de ce pays du travail. Peut-être tout aussi intéressante serait la correction des professeurs... Si l'on croit en l'"effet pygmalion", ces éléments pourraient être en effet en partie prédictifs du rapport des salariés à leur emploi dans le futur.

L'Etat ne s'y trompe pas. Il tente depuis plusieurs années de revaloriser le travail, de l'aborder de manière positive.

De fait, le Plan Santé Travail 2016-2020 pose l'activité professionnelle comme un facteur de santé, et ce en appui de réalités sanitaires. L'absence de travail apparaît, effectivement, dans la littérature scientifique, comme un des grands discriminants de santé. D'ailleurs, l'un des candidats bachelier, Ewen, 18 ans, dont les propos étaient rapportés par la presse, apporte spontanément une première réponse saine : *"On ne veut pas travailler moins, on veut simplement travailler tout court"*.

Il tempérait dans la foulée en indiquant : *"J'ai aussi développé dans ma dissertation une partie sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, qui me semble indispensable pour être heureux"*.

Cette approche traduit une distinction implicite et intuitive entre l'engagement dans le travail et l'implication dans le travail. La métaphore de l'œuf au bacon permet de bien saisir la nuance entre engagement et implication. Dans l'œuf au bacon, le porc est engagé et la poule est impliquée...

En tout état de cause, la prévention et le développement de sa culture peuvent aider à maîtriser cette différence et ses conséquences sur la santé.

34^{ème} congrès national de santé et médecine du travail

Une édition 2016 marquée par les évolutions en cours de la Santé au travail

La 34^{ème} édition du congrès de Santé et Médecine du Travail s'est tenue à Paris, ces 21, 22, 23 et 24 juin 2016. Avec huit thèmes mêlant sujets organisationnels comme médicaux, l'événement a su couvrir les grands pans de la Santé au travail et se faire le reflet des évolutions, interrogations, mais aussi perspectives du secteur dans les mois et même années à venir.

Co-organisé par la Société Française de Médecine du Travail et les 3 sociétés de médecine du travail d'Île-de-France (METRANEP, SMTE et SMTOIF), le congrès 2016 avait pour ligne directrice une poursuite des réflexions en perspective avec les évolutions connues par le champ Santé-Travail depuis 2014 : évolutions réglementaires, évolutions des équipes pluridisciplinaires, des typologies des pathologies de travail...

Les différentes sessions se sont réparties sur 8 grands thèmes :

- le maintien dans l'emploi,
- les approches préventives par branche professionnelle,
- l'actualité des pathologies professionnelles,
- les missions des SSTI,
- les recommandations SBEP (Surveillance Biologique des Expositions Professionnelles) aux agents chimiques,
- les urgences en Santé au travail,
- les cancers professionnels,
- la sous-traitance et nouveaux secteurs professionnels à risque.

A ces sessions se sont notamment ajoutés des symposiums institutionnels de l'INRS, de la DGT, de la CnamTS et de l'IRSN, ainsi que des communications libres sur les Troubles Musculo-Squelettiques et les Risques Psycho-Sociaux.

Si la ministre du Travail, Madame El Khomri, a dû annuler sa participation originellement prévue lors de la séance d'ouverture, elle a fait parvenir son intervention enregistrée au format vidéo, dans laquelle elle redit sa volonté et celle du projet de loi "travail" de conforter la médecine du travail dans son statut de spécialité, de rouage essentiel de l'adaptation du travail à l'homme, dans l'esprit des orientations fondamentales de 1946. Le système actuel, a-t-elle rappelé, ne permet pas la réalisation de l'ensemble des visites d'embauche prescrites, et surtout, réduit le temps que les médecins du travail pourraient allouer aux actions de prévention. Si le bilan de la réforme initiée en 2011 démontre sa pertinence, il fait aussi apparaître

Suite page 2 .../...

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

►► **Projet de loi visant à instaurer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs-ves**
Page 3. Poursuite des débats au Parlement.

►► **Matinée technique du 9 juin 2016**
Page 4. Focus sur les contentieux des SSTI.

►► **Projet loi "travail"**
Page 5. Un impact sur l'hébergement des SAMETH.
Pages 6-7. Parution du rapport Chiffres-clés.
Page 7. DPST, le besoin d'animation en question.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

Pages 8-9. État de la négociation collective de branche : une Commission mixte paritaire et une Commission paritaire nationale d'interprétation.

ACTUALITÉS RH

Page 9. Le Cisme prépare une journée pour les professionnels RH des SSTI.

MÉDICO-TECHNIQUE

►► **Médecins-relais des SSTI**
Pages 10-11. Restitution de la journée médecins-relais 2016.

►► **Rencontres Nationales Pédagogiques de l'ANIMT**
Page 12. Une édition 2016 sur le thème du maintien dans l'emploi.

►► **53^{èmes} Journées Santé-Travail du Cisme**
Page 12. Point sur les travaux du Conseil Scientifique et calendrier pour les auteurs des communications.

JURIDIQUE

Page 13. Le préavis de départ à la retraite n'est susceptible d'aucun report.

Pages 14-15. Décision du Tribunal administratif de Dijon favorable à un SSTI après la modification de son agrément sur recours.

Page 15. Mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) pour les TPE-PME : le calendrier est fixé.

Page 16. Décision favorable sur le protocole d'accord de répartition des sièges au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle.

N'oubliez pas !

18 & 19 OCTOBRE 2016
53^{èmes} JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL
GRAND HÔTEL - PARIS 9^e

.../...

certaines limites. C'est ainsi qu'a été initiée la mission "Aptitude et médecine du travail", et les dispositions relatives à la médecine du travail débattues à ce jour au Parlement font suite à ce précieux travail de recueil d'informations et de large concertation sur l'organisation de la Santé au travail. "Le système actuel, [faute de ressources suffisantes], connaît des discontinuités" et doit céder la place à un système "plus universel et mieux ciblé".

Les grandes lignes de cette réforme se veulent ainsi affirmer le principe selon lequel tout travailleur doit bénéficier d'un suivi individuel de son état par un médecin du travail et les membres de l'équipe pluridisciplinaire sous sa responsabilité, principe d'universalité ici respecté, réaffirmé et inscrit dans la loi. Dans ses modalités, ce suivi passerait d'une approche systématique à une approche individualisée et personnalisée à l'embauche : le salarié bénéficie d'une visite d'information et de prévention par un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire, avec réorientation, si besoin, vers le médecin du travail. Cette visite est sanctionnée par une attestation, et déclenche le suivi prévu par le médecin.

La réforme entend aussi renforcer l'action du médecin du travail dans le maintien en emploi, et ses prérogatives en la matière, et mettre en place un suivi plus pertinent et efficace pour les salariés en contrat court.

Les modalités de mise en œuvre feront bien sûr l'objet d'une concertation étroite avec les partenaires sociaux, les SSTI, les préventeurs.

Mme El Khomri a tenu à conclure son intervention en s'adressant directement aux médecins du travail, les assurant de la volonté du Ministère d'œuvrer pour une plus grande attractivité de la spécialité, conscient qu'aucune autre ne lui est substituable, et de la charge qui pèse aujourd'hui sur les épaules des médecins du travail.

Un discours relayé logiquement par M. Yves Struillou, Directeur Général du Travail, venu conclure le congrès, et qui a souligné, lui aussi, les moments importants de l'évolution qu'est en train de vivre le système de Santé et de médecine du travail. Outre le rappel des principes fondamentaux réinscrits dans le nouveau projet de loi en son article 44, qui vise à redéfinir un cadre rénové permettant aux Services en général, et aux médecins du travail en particulier, de sor-

tir des injonctions contradictoires, le Directeur Général du Travail a tenu à féliciter les préventeurs présents pour les actions exemplaires démontrées lors du congrès. Si le contexte national est "difficile", si le système actuel de Santé au travail présente des limites, il demeure important de dire ce qui est fait malgré tout, de parler de la qualité du travail réalisé par les acteurs de la Santé au travail. M. Struillou n'a édulcoré aucune objection et s'est appliqué à apporter des explications pour chacune d'entre elles. Il a ainsi assuré les professionnels de l'engagement responsable de la DGT dans cette réforme, à l'issue de laquelle les SSTI devraient évoluer dans un cadre stratégique, balisé par le 3^{ème} Plan Santé au Travail et basé sur un consensus fort de tous les partenaires. "Sois satisfait de plus petit progrès, et ce résultat, ne le considère pas comme une petite chose", a-t-il ainsi conclu avec les mots de Platon.

Outre les sessions, le congrès a comme toujours proposé un espace salon dédié aux acteurs Santé-Travail. Côté exposants, on aura ainsi pu croiser les grands acteurs de la prévention en Santé-Travail : l'INRS, l'InCa, l'Anses, l'Institut de Radioprotection et de Sécurité du Nucléaire (IRSN),... L'association nationale des internes en médecine du travail (ANIMT), les éditeurs de logiciel AXESS, IDS et Val Solutions, ou encore les partenaires institutionnels, telle la CRAMIF, étaient également présents.

Le stand partagé Afometra / Cisme / Docis a permis aux trois structures de promouvoir et diffuser leurs travaux, offres de services ou publication. L'Afometra a ainsi annoncé son catalogue 2017 et présenté ses 21 nouvelles formations (cycles métiers, organisation et réglementation, toxicologie et hygiène industrielle), la Docis, ses publications les plus récentes ou les plus demandées, telle l'Approche pluridisciplinaire dans la fonction publique ou encore le "Savoir vagabond".

Le Cisme a, de son côté, promu les travaux des groupes médico-techniques, et particulièrement les productions du groupe Fiches Médico-Professionnelles, disponibles sur le site fmp-cisme, par des échanges directs avec



Dr Corinne Letheux, médecin-conseil du Cisme.

les congressistes qui ont manifesté une appropriation croissante des outils mis à disposition et une attente pour leur développement.

Participation en session

Le Docteur Letheux a, par ailleurs, présenté une communication au sein de la session 4, "Missions des SSTI", portant sur le diagnostic territorial comme étape préalable à l'action des SSTI.

Les SSTI fonctionnent en mode projet, formalisé par le projet de Service depuis 2011. La première étape du processus consiste à effectuer une analyse de besoin, sous forme d'un diagnostic territorial, avant de mettre en œuvre les choix stratégiques pour décliner au mieux les missions en direction de leurs adhérents.

Le diagnostic territorial se nourrit de toutes les données de connaissances de la population prise en charge, du tissu d'entreprises adhérentes et des risques professionnels afférents. Il peut s'agir d'indicateurs de Santé, d'indicateurs économiques, d'expositions professionnelles mais aussi d'éléments de moyens et de ressources disponibles pour répondre aux missions des SSTI. Il permet d'identifier les entreprises, les situations, les salariés, afin de prioriser et d'adapter les actions pour une plus grande efficacité en termes de préservation de l'état de Santé.

Le SSTI peut aussi décliner une stratégie globale d'intervention regroupant des AMT, des actions de suivi de l'état de Santé tout en participant à la veille, à la recherche, grâce à un système d'information facilitant la traçabilité.

Le diaporama complet de la communication du Dr Letheux est à retrouver en complément de lecture de ce numéro. ■